## **LE PROJET**

# ET L'ENVIRONNEMENT



Dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de transport, RTE a pour objectif d'assurer la meilleure insertion du réseau électrique dans l'environnement, à un coût économiquement acceptable pour les utilisateurs du réseau.

Ses engagements ont fait l'objet d'un accord entre l'État, EDF et RTE signé le 30 janvier 2002, l'accord « Réseaux électriques et environnement ».



## La recherche du tracé de moindre impact





Les projets de réseaux électriques sont des projets industriels qui ont des impacts sur l'environnement, qu'il s'agisse de lignes ou de postes électriques. De nombreuses études techniques et environnementales sont nécessaires pour identifier et partager avec les acteurs des territoires concernés les meilleures zones de passage ou d'implantation.

Dans le cas de la ligne Cotentin - Maine, la recherche du tracé de moindre impact résulterait des enseignements du débat public puis d'une large concertation réalisée auprès des administrations, des élus locaux et des associations de protection de l'environnement.

### Pour l'insertion des lignes électriques

Le **tracé** de la future ligne électrique sera dit « **de moindre impact** » car il résultera de la prise en compte de nombreuses sensibilités environnementales et paysagères. Il sera le fruit d'un compromis résultant de la concertation locale.

### Pour l'implantation des postes électriques

Lors de la réalisation de l'étude d'environnement du projet, plusieurs choix d'implantation du nouveau poste seront proposés à la concertation. Ces propositions tiendront compte de l'environnement et des caractéristiques paysagères du lieu. Par ailleurs, des aménagements dans et autour du poste pourront être réalisés.

L'utilisation de photomontages, de montages vidéos ou bien l'application de techniques modernes de simulation visuelle permettent de mieux appréhender la réalité future de l'ouvrage et ainsi de faciliter le choix du passage de moindre impact.